

Conseil Municipal du	3 décembre 2018	à	18h00
N°ordre	38	Titre	Location Salle Timbaud - Maison du Peuple - Tarifs à compter du 1er janvier 2019
N° identifiant	2018-0303		
Rapporteur(s)	M. Patrick CORONAS		
Date de la convocation	13/11/2018		
Président de séance	M. Alain CLAEYS	PJ.	
Secrétaire(s) de séance	François BLANCHARD et Édouard ROBLOT		
Membres en exercice	53		
Quorum			
Présents	39	M. Alain CLAEYS - Maire M. François BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - M. Francis CHALARD - M. Bernard CORNU - M. Jean-Marie COMpte - Mme Régine FAGET-LAPRIE - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Christian PETIT - Mme Patricia PERSICO - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Aurélien TRICOT Adjoints Mme Martine APERCÉ - M. Jacques ARFEUILLERE - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - Mme Nicole BORDES - M. Frédéric BOUCHAREB - Mme Coralie BREUILLE - Mme Christine BURGÈRES - M. Patrick CORONAS - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Valérie FRANCHET-JUBERT - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Anne GÉRARD - Mme Michèle HENRI - M. Daniel HOFNUNG - Mme Aicha HOUSSEIN - Mme Marie-Madeleine JOUBERT - M. Laurent LUCAUD - Mme Francette MORCEAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Peggy TOMASINI - M. Alain VERDIN Conseillers municipaux	
Absents	3	M. Jean-José MASSOL - M. Philippe PALISSE - M. Jean-Baptiste RICCO Conseillers municipaux	

Mandats	11	Mandants	Mandataires
		M. Jules AIMÉ	M. Jean-Daniel BLUSSEAU
		Mme Clotilde BALLON	M. François BLANCHARD
		M. Jean-Claude BONNEFON	M. Daniel HOFNUNG
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Peggy TOMASINI
		Mme Diane GUÉRINEAU	Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX
		M. Yves JEAN	M. Abderrazak HALLOUMI
		Mme Manon LABAYE	Mme Christiane FRAYSSE
		Mme Marie-Thérèse PINTUREAU	Mme Jacqueline GAUBERT
		Mme Nathalie RIMBAULT-RAITIÈRE	M. Patrick CORONAS
		Mme Eliane ROUSSEAU	M. Christian PETIT
		Mme Laurence VALLOIS-ROUET	M. Francis CHALARD

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n°1 à 18, 67 à 69, 72 à 75, 19 à 51, la 71, de la 52 à la 64, la 66, 70 et la 76 (Motion). La délibération n°65 est retirée. Retour de M. Francis CHALARD (pouvoir de Mme Laurence VALLOIS-ROUET).
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	2- Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale des Services Direction Cabinet du Maire - Président
------------------	---

La Ville de Poitiers possède dans son domaine public non routier la salle municipale dénommée salle Timbaud de la Maison du peuple, située à Poitiers, 21bis Arsène Orillard.

Depuis 2014, la salle Jouhaux est fermée au public nécessitant des travaux importants et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Seule la salle Timbaud d'une capacité de 100 personnes peut-être louée.

Les tarifs de location de la Maison du Peuple ont été fixés en dernier lieu par délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2017.

Conformément à l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise à disposition de cette salle aux syndicats et partis politiques sera consentie à titre gratuit dès lors que leur occupation est justifiée d'un intérêt public local.

De même, dans le cadre de l'application de la loi de Démocratie de Proximité pour l'information des habitants et le traitement égalitaire des candidats, la gratuité sera appliquée aux candidats à une élection souhaitant réserver la Maison du peuple, pour la période couvrant la durée de la campagne officielle de chaque consultation électorale, ainsi que les deux mois qui précédent.

En outre, et conformément à l'article L.2125-1 du Code de la Propriété des Personnes publiques, la gratuité sera accordée à toute réunion organisée par les associations de Poitiers à but non lucratif et dont l'occupation concourt à la satisfaction d'un intérêt public local.

En toute hypothèse, la location de cette salle devra faire l'objet de la signature d'une convention de location préalablement à toute occupation conformément aux règles édictées par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

En cas d'annulation de la manifestation, après signature de la convention de location (AOT), dans les 7 jours ouvrés qui précèdent la manifestation, le montant total TTC de la location restera à la charge du loueur. Cette procédure sera aussi appliquée aux organisateurs qui bénéficient de la gratuité sur la base du tarif 1.

Une pénalité de 150,00 € est appliquée pour ménage non fait lorsque la salle louée est rendue sans avoir été parfaitement nettoyée.

Toute vente de produits et de services est strictement interdite.

Il vous est proposé d'appliquer une hausse de 2,00 % aux tarifs de location la salle Timbaud. La TVA en sus en vigueur s'ajoutera à ces tarifs

A compter du 1^{er} janvier 2019, les tarifs forfaitaires hors taxes par jour d'occupation seront les suivants :

TARIFS DE LOCATION DE LA MAISON DU PEUPLE – VILLE DE POITIERS

TYPE D'ORGANISATEURS ET DE MANIFESTATIONS	TARIF PAR JOUR DE LOCATION 2019	
	Local	Sonorisation (détail auprès des services de la Mairie)
MAISON DU PEUPLE : SALLE TIMBAUD		
<u>Gratuité :</u> Toute manifestation organisée par la Ville de Poitiers, les associations à but non lucratif, les établissements scolaires du 1er degré, du 2d degré et universitaires, les syndicats, les partis politiques du territoire de Poitiers	0,00 €	0,00 €
<u>Tarif 1 :</u> Toute manifestation organisée par des associations de Poitiers avec des entrées payantes ou de la vente, les administrations et les établissements du 1er et 2d degré et universitaires, les syndicats, les sociétés privées, les partis politiques, les particuliers hors Poitiers.	- demi-journée 63 € - journée 115 €	69 €

Après examen du dossier, il vous est proposé :

- d'accepter les tarifs de location ci-dessous indiqués
- d'accepter la gratuité dans les conditions ci-dessous indiquées
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir à ce sujet
- et d'encaisser les recettes à l'article 752 du budget Locations immobilières et bases de loisirs.

POUR	37	
	11	
CONTRE		Mme Martine APERCÉ, M. Jacques ARFEUILLERE, Mme Jacqueline DAIGRE, Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT, Mme Valérie FRANCHET-JUBERT, Mme Aïcha HOUSSEIN, Mme Marie-Madeleine JOUBERT, M. Sylvain POTHIER-LEROUX, Mme Marie-Dolorès PROST, M. Edouard ROBLOT, M. Alain VERDIN
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	2	Mme Christiane FRAYSSE, Mme Manon LABAYE

Pour le Maire,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	10 décembre 2018
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	10 décembre 2018
Identifiant de télétransmission	086-218601946-20181203- lmc193969-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.10
Nomenclature Préfecture	Divers